

Ecoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du Soir pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



"Grand angle", c'est le podcast de décryptage de l'actualité par Le Soir. Les journalistes de la rédaction prennent du recul pour expliquer, raconter ou démystifier un sujet qui fait l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

MAJORITÉ ÉLECTORALE

En 2024, on peut voter à 16 ans

Révolution en Belgique : les 16-18 ans pourront participer au scrutin européen. A condition qu'ils s'inscrivent. Une démarche qu'ils peuvent effectuer dès ce 1^{er} mai.

VÉRONIQUE LAMQUIN (AVEC C.H.N.)

Seize ans, c'est l'âge de la majorité sexuelle en Belgique. Et désormais, aussi, de la majorité électorale. En 2024, quelque 280.000 jeunes Belges étrenneront un nouveau droit : celui de voter au scrutin européen. Et seulement celui-là : pas question de noircir un bulletin/cliquer pour les élections fédérale ou régionale. Et si les socialistes flamands tentent de faire adopter le principe pour les communales en Flandre, on n'y est pas encore.

Ce droit, s'il est exercé (aucune obligation), se mue alors automatiquement en devoir (obligatoire). Concrètement, tous les jeunes ayant 16 ans mais pas encore 18 au jour des élections (a priori le 9 juin 2024, la date doit être fixée prochainement) pourront élire les députés européens belges. Mais ils doivent préalablement s'inscrire, une formalité ouverte dès ce lundi 1^{er} mai. Deux voies possibles : le site créé par le SPF Intérieur (www.inscription.elections.fgov.be, accessible à partir du 1^{er} mai) ou le passage au guichet de sa commune – pour les personnes vivant à l'étranger, les postes consulaires. Attention : une fois cette inscription effective, le vote devient donc obligatoire, comme il l'est pour l'ensemble des citoyens de plus de 18 ans (qui, eux, ne doivent effectuer aucune démarche administrative).

« Des démarches pas évidentes »

En adoptant cette révolution citoyenne, la Belgique suit la voie ouverte par Malte et l'Autriche, ainsi que la Grèce (17 ans) pour tous les scrutins. D'autres pays (comme l'Allemagne, l'Estonie) ou régions (comme l'Ecosse) octroient le droit de vote à 16 ans pour certains scrutins seulement, généralement locaux. Cette liberté d'expression sera-t-elle saisie par les jeunes ? La question ne trouvera de réponse que le 31 mars 2024, date limite pour les inscriptions, lorsqu'on connaîtra le « taux de réussite » de l'initiative.

« Les démarches à effectuer ne sont pas évidentes pour de nombreux jeunes, pointe Eloïse Chopin, directrice de la Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles. Certains n'ont pas de carte d'identité à puces, ou pas de

code. Plus fondamentalement, les élections européennes ne parlent pas nécessairement aux jeunes, un peu comme pour les moins jeunes d'ailleurs. » La cause n'est pas perdue pour autant : « Quand ils descendent dans la rue, les jeunes se mobilisent pour des enjeux européens, notamment le climat, ou encore la migration. Mais, c'est vrai, il y aura beaucoup de travail d'information. »

Campagnes et événements

Très concrètement, le SPF Intérieur enverra, à l'automne, un courrier à tous les Belges concernés et prévoit une grande campagne de communication au début 2024. Le Parlement européen ne sera pas en reste. « Le bureau de liaison du Parlement en Belgique organisera une série d'activités, visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de s'inscrire », précise le service de presse de l'assemblée. Sont prévus : des activités et rencontres dans les écoles, des événements avec des députés européens... Un avant-goût sera donné le 6 mai, sur l'esplanade Solidarnosc, devant le Parlement, à Bruxelles, dans le cadre des journées portes ouvertes, via des stands d'infos. Les communes sont également appelées à jouer un rôle, via leurs propres canaux d'information. La Fédération Infor Jeunes et ses centres seront aussi mobilisés. « Notre objectif n'est pas d'inciter les jeunes à aller voter. Mais de leur faire prendre conscience de leur droit », explique Livia Dubois, juriste et chargée du projet.

Quid des écoles ? « Des outils pédagogiques conçus par des organismes externes seront mis à disposition des enseignants pour les aider à aborder les questions relatives aux élections », détaille le porte-parole de la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS). Il reviendra aux enseignants de s'en saisir. Une action qui ne concernera d'ailleurs pas que le scrutin européen. Les enjeux nationaux seront également au programme. « Il y a aussi à l'école des majeurs qui voteront pour la première fois en 2024, précise-t-il encore. En veillant bien entendu à leur neutralité absolue. » Les partis, eux, allieront sans aucun doute information et sensibilisation, dans un registre moins neutre, toutes les ouailles étant bonnes à convaincre...

Charleroi « J'en ai marre que l'

REPORTAGE
IRÈNE SULMONT (ST.)

Un mercredi d'après-midi, à quelques pas du centre commercial Rive Gauche (Charleroi), les adolescents profitent d'une journée de repos pour se détendre en bande, acheter de quoi grignoter et faire les magasins. « L'adolescence, c'est un moment où chacun évolue à son rythme. Certaines personnes développent une maturité politique vite, là où d'autres vont l'avoir plus tard », affirme Eyman, un Carolo âgé de 16 ans.

Maturité politique ou non, voter à 16 ans, pour les élections européennes, ce sera désormais possible en Belgique. Les raisons sont multiples : lutter contre l'apolitisme des jeunes, l'abstention aux élections européennes ou encore tendre vers davantage de démocratie... mais encore faudra-t-il convaincre les princi-



Saint-Gilles « Voter, c'est avan



Régulièrement invités à se positionner sur le fonctionnement de leur école, les élèves se disent prêts à prendre leurs responsabilités lors des prochaines élections européennes. © PIERRE-YVES THIENPONT.

KROLL



ABONNÉS



A lire sur notre site et notre application : « Changer les lois et faire bouger les choses », un reportage à l'école européenne de Bruxelles II.

Gembloux « On parle toujours

REPORTAGE
AGATHE DECLERIE

À Gembloux, dans l'unité scout n°007, une troupe de taille familiale, les jeunes de plus de 16 ans ont leur totem et savent allumer un feu, même sous la pluie. L'année prochaine, ils pourront ajouter une nouvelle aptitude à leur arc : ils pourront voter aux élections européennes.

Cette information, ils sont peu à la connaître. « Je l'ai appris aujourd'hui. Je n'en avais jamais entendu parler et ça m'a beaucoup interpellée », témoigne Elise (totémisée Cerbi), 17 ans. Si elle et son amie Camille (Junco, chez les scouts) sont les deux seules à avoir osé s'exprimer sur le sujet, elles restent impressionnées par ce nouveau droit. Peur que leur génération ne soit pas suffisamment mature, trop influençable... Les jeunes filles, conscientes de l'impact du vote, sont heureuses que cette possibilité ne soit ouverte qu'à ceux qui s'inscrivent. « Je ne connais même pas le nom de nos ministres. On parle toujours d'extrême droite et d'extrême gauche, mais le reste, on ne connaît pas », déplore Camille, 17 ans

